

L'an deux mil quatorze, et le huit du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gilles BRUN, Président.

Présents : MM. G. BRUN – L. ANDREANI - D. ANDREANI - I. BENIGNI – S. BERENI - J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI – P. GUGLIELMACCI – FM. MARCHETTI- N. MARIANI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI – M. PARIGGI – R. POIRON – J. ROBICHON – MJ. SALVATORI . A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON.

Absent(s) : MM. – MP. ANTONELLI – R. BARTHELEMY – JB. CECCALDI – P. JACQ – JP. PINELLI – R. SANTELLI - G. SELIER – P. SIMEONI.

Absent(s) ayant donné procuration : FX. ACQUAVIVA à J. ROBICHON / D. BICCHIERAY à A. SANTINI / S. DOMINICI à G. BRUN / P. GUIDONI à FM. MARCHETTI- J. LUCIANI à J. GUGLIELMACCI – M. LUCIANI à JM. NOBILI – E. MUNIER à I. BENIGNI – L. PINELLI à E. ORSINI - E. SUZZONI à J. PAOLINI.

Secrétaire : F-M. MARCHETTI

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 8	Procurations 9
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 2/12/2014

Date d'affichage :

OBJET :

**MARCHE DE TRAVAUX POUR
L'INSTALLATION
D'EQUIPEMENTS DFCI
PROGRAMME 2014**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU
MARCHE PAR ANTICIPATION**

Le Président rappelle aux délégués communautaires les projets d'investissements pour l'installation d'équipements DFCI qui se déroule en plusieurs phases.

La première vient de s'achever dans son intégralité, elle comportait la mise en service de 10 citernes.

La seconde, libellée programme 2014, entre dans sa phase opérationnelle. Les financements sont acquis à hauteur de 90 % par des crédits Etat au titre de la Protection de la Forêt Méditerranéenne.

La consultation auprès des entreprises est en cours. Un marché à procédure adaptée de travaux et fournitures a été lancé en cette fin d'année pour engager les prestations au cours du premier trimestre.

L'avis d'appel public à concurrence publié permettra de recueillir des plis pour le 19 janvier 2014, date limite de réception des offres.

Le Président rappelle à l'assemblée que l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la délibération de l'assemblée chargeant l'exécutif de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché pourvu que cette délibération précise l'étendue du besoin à satisfaire ainsi que le montant prévisionnel du marché.

Le Président propose au conseil communautaire de l'habiliter par anticipation à signer le marché de travaux qui comporte deux tranches et cinq lots :

Tranche 1 : Tranche ferme pour les équipements dont la maîtrise foncière est acquise.

Tranche 2 : Tranche conditionnelle soumise à l'obtention des autorisations (dossier de servitude)

Lot 1 : Fourniture, transport et pose des citernes en INOX

Lot 2 : Fourniture et transport des citernes souples

Lot 3 : Fourniture, transport et pose des bacs tampons HBE

Lot 4 : Terrassements et aménagements connexes.

Lot 5 : Démaquillage

La commission d'appel d'offres statuera sur l'attribution de ces marchés.

Le cahier des charges techniques CCTP est joint à la présente pour apporter les informations nécessaires quant à la nature des travaux prévus.

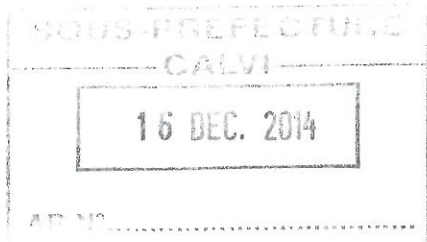
Le montant estimatif des travaux est de 315 797 €. Cette autorisation préalable de contractualiser le marché permettra de ne pas neutraliser le temps d'attente d'ici la prochaine réunion du conseil.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE son Président à signer le marché d'installation d'équipements DFCI pour un montant estimatif de 315 797 € HT.

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de
la réception en Sous-
Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le



Fait et délibéré, le 8 décembre 2014

Pour copie conforme

Le Président